



Département
VAL D'OISE

Arrondissement
SARCELLES

MARLY LA VILLE

OBJET

PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION

17 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE

24 mars 2026

**Nombre de conseillers
en**

exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

ADOPTÉE A
l'unanimité

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MARS 2026

L’an deux mille vingt six, le 22 mars à 10 heures, le Conseil Municipal s’est réuni sous la présidence de Monsieur André SPECQ, Maire, le Conseil Municipal s’est réuni, en séance ordinaire, à la mairie de MARLY LA VILLE, sous la présidence de Monsieur André SPECQ, Maire.

Présents :

André SPECQ, Daniel MELLA, Sylvie JALIBERT, Fabien PETRAULT, Isabelle DESWARTE, Marc LAHOUDIE, Sylvaine DUCCELLIER, Pierre-Yves HURTEL, Philippe LOUET, Patricia GALLO, Fabienne GELY, Laurent CHANUT, Corinne MISIAK-MARCHAND, Claudia WILLIAM, Pablo FRUTIEAUX, Sandra SILVIUS, Yoann MAGIS, Charline VARLET, Sylvie CARRIER, Virginie DIAS, Joffrey QUIQUEMPOIS, Jérôme BEDIER, Lucie MIKLAS, Tony FERREIRA, Thomas FRIANT, Didier BIRCKENSTOCK, Séverine VERNEAU, Ygal AZOULAY, Mélanie DA ROCHA

Absent :

Secrétaire de séance élue :

Madame Sylvie JALIBERT

AFFAIRES GENERALES

INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE NOUVELLEMENT ELUE LE 22 MARS 2026 AVEC LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur André SPECQ, maire, qui après avoir proclamé les résultats des élections municipales du dimanche 15 mars 2026 a déclaré les membres du conseil municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame JALIBERT Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

ELECTION DU MAIRE

Monsieur SPECQ André, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré VINGT NEUF conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

Madame Mélanie DA ROCHA et monsieur Marc LAHOUDIE

Chaque conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet, son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : Zéro

Nombre de votants : Vingt neuf

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : Zéro

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : Quatre

Nombre de suffrages exprimés : Vingt cinq

Monsieur André SPECQ a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

1-2026 - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur SPECQ André, Maire

Sous la présidence de Monsieur André SPECQ, élu maire, le conseil municipal a été invité à déterminer le nombre des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit HUIT adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application de la délibération antérieure, la commune disposait, à ce jour, de SEPT adjoints.

Strate Population municipale : de 5000 à 9999

RAPPEL au 01/01/2026 – population marlysiennne : 6 071 habitants

Nombre de conseillers : 29

Nombre maximum d'adjoints : 8

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de la création de six postes d'adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur André SPECQ élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a laissé un délai raisonnable pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée : **Liste MELLA Daniel**

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **zéro**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : **vingt-neuf**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **Zéro**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : **quatre**

Nombre de suffrages exprimés : **vingt-cinq**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par monsieur Daniel MELLA. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation en étant assurés des félicitations :

1 ^{ER} Maire Adjoint	MELLA Daniel
2ème Maire Adjointe	JALIBERT Sylvie
3ème Maire Adjoint	PETRAULT Fabien
4ème Maire Adjointe	DESWARTE Isabelle
5ème Maire Adjoint	LAHOUDIE Marc
6ème Maire Adjointe	DUCELLIER Sylvaine

Les différents points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 10h50.

AFFAIRES GENERALES

- Installation du nouveau conseil municipal
- Élection du maire
- Élection des maires-adjoints

Le 22 MARS 2026,

Le Maire,
André SPECQ

La secrétaire de séance élue
Sylvie JALIBERT